

LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE

Lundi 14 juin 2021 de 16h00 à 19h00
en **visioconférence** depuis la **Maison du Barreau de Paris**

PROGRAMME

16h00 Propos d'accueil

Jean-Michel HAYAT, Premier président de la cour d'appel de Paris

Olivier COUSI, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Paris

16h30 La réparation des préjudices économiques, entre droit commun et droits spéciaux ?

Muriel CHAGNY, Professeur des Universités, Directeur du Laboratoire DANTE et du Master Concurrence Contrats (UVSQ – Paris Saclay)

Marie-Laure DALLERY, Président de chambre à la cour d'appel de Paris

Fabienne FAJGENBAUM, Avocate au barreau de Paris, Présidente de la commission ouverte de droit de la propriété intellectuelle de l'Ordre des avocats du barreau de Paris

Michel GERMAIN, Professeur émérite de l'Université Paris II

Olivier PERONNET, Expert-comptable et financier près la cour d'appel de Paris, Président de la compagnie nationale des experts-comptables de justice

COLLOQUE ORGANISÉ PAR LA **COUR D'APPEL DE PARIS**
EN PARTENARIAT AVEC LE **LABORATOIRE DANTE**
(**UVSQ – PARIS SACLAY**) ET LE **BARREAU DE PARIS**

INSCRIPTIONS :

pour les magistrats par courriel à l'adresse suivante :

secretariat.crf.ca-paris@justice.fr

Vous recevrez quelques jours après un accusé de réception de votre inscription avec le lien de connexion Zoom® à la conférence et le code. Ces informations vous seront renvoyées une heure avant la conférence.

18h00 Quel bon usage du technicien dans la réparation du préjudice économique ?

Didier FAURY, Expert-comptable près la cour d'appel de Paris, agréé par la Cour de cassation, Président d'honneur du Conseil national des compagnies d'experts de justice et de l'UCECAP

Natalie FRICERO, Professeur des Universités, Membre du Conseil supérieur de la magistrature

Michel JOCKEY, Avocat au barreau de Paris

Isabelle ROHART-MESSAGER, Conseillère à la cour d'appel de Paris

DISCUTANTS :

Yves LELIEVRE, Médiateur près la cour d'appel de Paris

Gildas de MUIZON, Expert près la cour d'appel de Paris et les cours administratives d'appel de Paris et de Versailles